

Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille quinze, le treize février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 05 février 2015.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVAUT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND,
Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY,
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON,
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET,
Madame Sylvie THEVENIOT qui a donné pouvoir à Madame Hélène DAVIET.

Absents :

Quorum : Vingt conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2015, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 13 février 2015 (20150213_1DB01) :**
Marchés – Adhésion au Groupement de commandes « pour l'achat d'électricité »

Objet : **1.1 Marchés publics**

Considérant la disparition à partir du 01 janvier 2016 des tarifs réglementés d'électricité pour les bâtiments publics consommant plus de 36 KVa et l'obligation qui en découle de recourir au marché dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal unanime décide d'adhérer au Groupement de commandes constitué à cet effet par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour « l'achat d'électricité » et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Acte : **Délibération n° 02 du 13 février 2015 (20150213_1DB02) :**
Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Désignation du Comptable

Objet : **1.7 Actes spéciaux et divers**

Vu sa délibération n° 02 du 15 décembre 2014 approuvant les statuts de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs, le Conseil Municipal unanime sollicite Monsieur le Préfet de l'Allier aux fins de désigner le Trésorier municipal pour assurer les fonctions de Comptable.

Acte : **Délibération n° 03 du 13 février 2015 (20150213_1DB03) :**
Zone d'habitations de « Champ-Feuillet » – Prix de vente des terrains

Objet : **3.2 Aliénations**

Vu l'Arrêté de Permis d'Aménager délivré par le Maire en vue de la création, sur la parcelle sise rue du Champ-Feuillet sous les références cadastrales AP 13, d'un lotissement de 8 lots d'une superficie totale de 7.301 m² destinés aux accédants à la propriété pour de la construction individuelle à usage d'habitat, le Conseil Municipal avait sollicité, par délibération n° 04 du 15 décembre 2014, l'avis préalable des Services fiscaux sur le prix de vente à retenir.

En l'absence de réponse de ceux-ci dans le délai légal d'un mois et pour ne pas pénaliser les candidats acquéreurs s'étant déjà manifestés, considérant à la fois le coût du projet et le fait que celui-ci réponde à l'objectif de pourvoir à une demande de terrains à bâtir de qualité tout en respectant les objectifs environnementaux encadrant la réglementation de l'urbanisme, l'assemblée unanime autorise la vente des terrains correspondants et en fixe le prix de vente à 37,50 € HT le m².

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 04 du 13 février 2015 (20150213_1DB04) : Domaine – Redevances d'occupation par les Régies municipales |
| Objet : | 3.5 Autres actes de gestion du domaine public |

Considérant la nécessité de valoriser dans les budgets correspondants le droit d'occupation et d'utilisation du domaine public communal accordé aux Régies municipales concernées, le Conseil Municipal unanime décide d'établir les redevances forfaitaires annuelles à 40.000 € pour l'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau d'assainissement collectif et 5.000 € pour l'occupation du domaine public par les installations du camping de l'île de la Ronde et de l'aire de camping-cars de la Moutte.

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 05 du 13 février 2015 (20150213_1DB05) : Personnel communal – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels |
| Objet : | 4.2 Personnel contractuel |

Sur le rapport de Madame POLIGNY, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales, du camping et du service des espaces verts pour la saison 2015.

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 06 du 13 février 2015 (20150213_1DB06) : Formation des Commissions municipales |
| Objet : | 5.2 Fonctionnement des assemblées |

Vu sa délibération précédente n° 02 du 10 avril 2014, et en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal unanime modifie la composition des Commissions qui s'établit désormais ainsi qu'il suit :

1^{ère} Commission dite « Commission des Finances » de 7 membres : Mesdames et Messieurs Sandra MONZANI – Vice-Présidente, Andrée LAFAYE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Sylvie THEVENIOT avec pour suppléante Hélène DAVIET ;

2^{ème} Commission dite « Commission des travaux, de l'urbanisme et du patrimoine » de 9 membres : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Vice-Président, Chantal CHARMAT, Guy BONVIN, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Thierry GUILLAUMIN avec pour suppléante Sylvie THEVENIOT ;

3^{ème} Commission dite « Commission de la Vie culturelle » de 11 membres : Mesdames et Messieurs Chantal CHARMAT – Vice-Présidente, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise de GARDELLE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Jérôme THUIZAT et Hélène DAVIET ;

4^{ème} Commission dite « Commission des Sports » de 11 membres : Mesdames et Messieurs Christophe GIRAUD – Vice-Président, Christine BURKHARDT, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVAUT, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Thierry GUILLAUMIN et Jérôme THUIZAT ;

5^{ème} Commission dite « Commission de l'Éducation et la citoyenneté, de l'accueil et du cadre de vie » de 11 membres : Mesdames et Messieurs Roger VOLAT – Vice-Président, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Françoise de GARDELLE, Bernard DELAVAUT, Marie-Claude LACARIN, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Estelle GAZET, Sylvie THEVENIOT et Hélène DAVIET ;

« **Commission consultative du Restaurant Scolaire** » placée sous la présidence par délégation de Monsieur Roger VOLAT – Adjoint :

□ 10 membres représentant le Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Françoise de GARDELLE, Chantal REDONDAUD, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Thierry GUILLAUMIN et Jérôme THUIZAT ;

- 10 membres représentant les usagers : les chefs des établissements scolaires Françoise Dolto, Camille Claudel, Michelet-Berthelot, et 7 délégués des fédérations de parents d'élèves représentées dans lesdits établissements à raison respectivement d'un représentant par école maternelle et deux pour chacune des écoles primaires.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 07a du 13 février 2015 (20150213_1DB07a) : Budget communal 2014 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2014 par Madame MONZANI, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du receveur municipal à l'unanimité.

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 07b du 13 février 2015 (20150213_1DB07b) : Budget communal 2014 – Adoption des Comptes administratifs du Maire |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Sont adoptés les Comptes administratifs 2014 du Maire, par 22 voix contre 4 le budget général et à l'unanimité les Budgets annexes « Régie d'assainissement », « Lotissements » et « Baux commerciaux ».

| Budget Général | | Budgétisé | Liquidé | Restes à réaliser |
|----------------|----------|----------------|----------------|-------------------|
| Investissement | Dépenses | 3.719.000,00 € | 1.697.930,97 € | 525.293,41 € |
| | Recettes | 3.719.000,00 € | 1.435.415,07 € | 0,00 € |
| | Résultat | | -262.515,90 € | -525.293,41 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 5.700.935,00 € | 5.098.959,48 € | |
| | Recettes | 5.700.935,00 € | 6.001.542,99 € | |
| | Résultat | | 902.583,51 € | |

| BA "Régie d'assainissement" | | Budgétisé | Liquidé | Restes à réaliser |
|-----------------------------|----------|----------------|--------------|-------------------|
| Investissement | Dépenses | 5.051.424,64 € | 64.159,00 € | 4.304.402,10 € |
| | Recettes | 5.051.424,64 € | 977.015,64 € | 3.757.495,00 € |
| | Résultat | | 912.856,64 € | -546.907,10 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 520.000,00 € | 308.703,56 € | |
| | Recettes | 520.000,00 € | 725.625,11 € | |
| | Résultat | | 423.893,93 € | |

| BA "Lotissements" | | Budgétisé | Liquidé | Restes à réaliser |
|-------------------|----------|----------------|--------------|-------------------|
| Investissement | Dépenses | 923.919,76 € | 669.831,76 € | 0,00 € |
| | Recettes | 923.919,76 € | 723.919,76 € | 0,00 € |
| | Résultat | | 54.088,00 € | 0,00 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 1.051.451,76 € | 586.697,27 € | |
| | Recettes | 1.051.451,76 € | 797.363,76 € | |
| | Résultat | | 210.666,49 € | |

| BA "Baux commerciaux" | | Budgétisé | Liquidé | Restes à réaliser |
|-----------------------|----------|-------------|-------------|-------------------|
| Investissement | Dépenses | 1.764,48 € | 0,00 € | 0,00 € |
| | Recettes | 1.764,48 € | 2.904,48 € | 0,00 € |
| | Résultat | | 2.904,48 € | 0,00 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 42.299,41 € | 20.000,00 € | |
| | Recettes | 42.299,41 € | 44.336,32 € | |
| | Résultat | | 24.336,32 € | |

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 07c du 13 février 2015 (20150213_1DB07c) : Budget communal 2014 – Affectation des résultats |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Sur le rapport de Madame MONZANI, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 23 voix contre 4 pour le budget général et à l'unanimité pour les Budgets annexes « Régie d'assainissement », « Lotissements » et « Baux commerciaux ».

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 08a du 13 février 2015 (20150213_IDB08a) : Budget communal 2015 – Adoption des Budgets primitifs |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Après avoir entendu le rapport de Madame MONZANI et les explications de Monsieur COULON concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, est adopté par 20 voix et 4 abstentions le Budget primitif 2015 du Budget général qui s'équilibre à 5.799.078,06 € en fonctionnement et 4.166.664,81 € en investissement.

Est adopté à l'unanimité le Budget primitif 2015 du Budget annexe « Régie d'assainissement » qui s'équilibre à 1.443.893,93 € en fonctionnement et 4.961.172,01 € en investissement.

Est adopté à l'unanimité le Budget primitif 2015 du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 846.451,53 € en fonctionnement et 640.785,04 € en investissement.

Est adopté à l'unanimité le Budget primitif 2015 du Budget annexe « Baux commerciaux » qui s'équilibre à 46.000,32 € en fonctionnement et 2.904,48 € en investissement.

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 08b du 13 février 2015 (20150213_IDB08b) : Budget communal 2015 – Fixation du taux des impôts locaux |
| Objet : | 7.2 Fiscalité |

Par 23 voix contre 4, sont reconduits pour 2015 les taux communaux de fiscalité :

| | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Taxe d'habitation | 11,00 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti..... | 17,46 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti..... | 53,64 % |

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 09 du 13 février 2015 (20150213_IDB09) : Régie municipale d'assainissement – Adoption des tarifs |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Considérant que le Budget autonome de la Régie municipale d'assainissement sera financé au moyen des redevances acquittées par les usagers du service et qu'il convient à cet égard d'en arrêter les tarifs correspondants et vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, le Conseil Municipal unanime fixe les tarifs suivants pour le service de l'assainissement collectif, étant observé que ceux-ci incluent désormais l'ancienne surtaxe et sont maintenus au prix ressortant de la dernière facturation du service :

| | | |
|--|---------------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Evacuation et traitement des eaux usées (prix au mètre cube) : | | |
| o les premiers 500 m ³ | 2,50283 € HT | (tarif équivalent) |
| o du 501 ^{ème} au 1.000 ^{ème} m ³ | 2,75311 € HT | (nouveau tarif) |
| o du 1.001 ^{ème} au 1.500 ^{ème} m ³ | 3,02842 € HT | (nouveau tarif) |
| o au-delà de 1.501 m ³ | 3,33126 € HT | (nouveau tarif) |
| <input type="checkbox"/> Contrôle de raccordement au réseau (forfait par branchement) : | 55,00 € HT | (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Contrôle de conformité de branchement (forfait par branchement) : | 200,00 € HT | (nouveau tarif) |
| <input type="checkbox"/> Débouchage de branchement (prix à l'heure) : | | |
| o du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 | 42,00 € HT | (sans changement) |
| o du lundi au vendredi de 06h00 à 08h00 et de 18h00 à 22h00 | 53,00 € HT | (sans changement) |
| o du lundi au vendredi de 00h00 à 06h00 et de 22h00 à 24h00 | 84,00 € HT | (sans changement) |
| o du samedi au dimanche (prix à l'heure) | 84,00 € HT | (sans changement) |

| | |
|---------|---|
| Acte : | Délibération n° 10 du 13 février 2015 (20150213_IDB10) : Régie municipale d'assainissement – Mise en œuvre de la majoration prévue à l'article 65-2 du Règlement général |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Considérant la nécessité de doter la Commune des possibilités de sanction financière par rapport aux usagers en situation irrégulière par rapport aux obligations posées par le Règlement général du service de l'assainissement collectif et vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale d'assainissement, l'assemblée unanime décide de créer la majoration à hauteur de 100 % de la Redevance d'assainissement collectif prévue par l'article 65-2 dudit Règlement.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 11 du 13 février 2015 (20150213_IDB11) : Régie municipale d'assainissement – Compensation de la collecte des eaux pluviales |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Considérant que la Régie municipale d'assainissement est chargée de l'entretien et de la conservation du réseau collectif d'assainissement lequel recueille notamment les eaux pluviales issues de la voie publique, le Conseil Municipal

unanime fixe à 40.000,00 € forfaitaires la participation mise à la charge du Budget général de la Commune pour compenser les charges correspondantes supportées par le Budget autonome de ladite Régie.

Acte : **Délibération n° 12 du 13 février 2015 (20150213_1DB12) :**
Programmes d'équipement – Demandes de subventions

Objet : **7.5 Subventions**

Vu le Budget primitif adopté pour 2015, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer sa décision de réaliser les programmes d'équipement suivants sur la base des plans de financement correspondants et de solliciter des partenaires concernés la prorogation des accords obtenus :

- Aménagement de la Place Saint-Nicolas : 22.455,90 € de subventions sur une dépense totale de 240.000,00 € ;
- Aménagement de la Place de la Chaume : 119.712,30 € de subventions sur une dépense totale de 420.000,00 € ;
- Restructuration de la salle Champ-Feuillet : 538.000,00 € de subventions sur une dépense totale de 1.450.000,00 €.

Acte : **Délibération n° 13 du 13 février 2015 (20150213_1DB13) :**
Acquisition d'actions de la SEMERAP

Objet : **7.9 Prises de participations (S.E.M., etc...)**

Considérant qu'aux termes d'une délibération de son Assemblée Générale extraordinaire du 29 juin 2013, la SEMERAP est devenue une Société Publique Locale, qu'elle constitue – de par ses moyens humains et matériels – un support technique intéressant pour la Régie municipale d'assainissement et qu'elle ne peut désormais intervenir que pour le bénéfice de ses actionnaires, le Conseil Municipal unanime confirme sa délibération n° 07 du 03 juillet 2014 qui en approuve les statuts et décide l'acquisition de 10 actions détenues par le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge au prix de 310,00 €.

Acte : **Délibération n° 14 du 13 février 2015 (20150213_1DB14) :**
Piscine municipale – Fixation du montant des tarifs pour 2015

Objet : **7.10 Divers**

L'assemblée unanime adopte les tarifs 2015 de la piscine municipale, étant observé que l'entrée demeure gratuite pour les enfants de moins de six ans :

- Moins de 18 ans et étudiants, lycéens : **1,90 €** (sans changement)
- Adultes de plus de 18 ans : **2,90 €** (sans changement)
- Groupes accompagnés (sur réservation) : **1,00 €** (sans changement)
- Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants : **19,00 €** (sans changement)
- Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans : **29,00 €** (sans changement)

Acte : **Délibération n° 15 du 13 février 2015 (20150213_1DB15) :**
Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Fixation des tarifs 2015 des services d'hôtellerie

Objet : **7.10 Divers**

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs journaliers 2015 suivants pour les services d'hôtellerie exploités par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs :

Aire de camping-cars de la Moutte :

- o par rechargement électrique (4 heures) **2,00 €** (sans changement)
- o par remplissage d'eau potable..... **2,00 €** (sans changement)

Camping de la Ronde :

- Sur emplacements :
 - o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte **7,70 €** (au lieu de 7,50 €)
 - o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes **10,50 €** (au lieu de 10,30 €)
 - o Forfait 1 camping-car + 1 emplacement + 2 adultes **10,30 €** (sans changement)
 - o Adulte supplémentaire **2,55 €** (au lieu de 2,50 €)
 - o Enfant de 4 à 10 ans **1,30 €** (sans changement)
 - o Enfant de moins de 4 ans **0,00 €** (sans changement)
 - o Branchement électrique **2,90 €** (au lieu de 2,80 €)
 - o Lave-linge **3,70 €** (au lieu de 3,60 €)
 - o Chiens **0,50 €** (sans changement)
- Mobil'homes 4/6 personnes (27 m²) :
 - o Semaine en haute saison **410,00 €** (au lieu de 400,00 €)
 - o Semaine en moyenne saison **325,00 €** (au lieu de 320,00 €)
 - o Semaine en basse saison **215,00 €** (au lieu de 210,00 €)

- Week-end en haute saison 117,00 € (au lieu de 115,00 €)
- Week-end en moyenne saison 97,00 € (au lieu de 95,00 €)
- Week-end en baisse saison 77,00 € (au lieu de 75,00 €)
- Nuit en haute saison 62,00 € (au lieu de 60,00 €)
- Nuit en moyenne saison 56,00 € (au lieu de 55,00 €)
- Nuit en basse saison 46,00 € (au lieu de 45,00 €)
- Mobil'homes 4 personnes (27 m²) :
 - Semaine en haute saison 390,00 € (au lieu de 380,00 €)
 - Semaine en moyenne saison 305,00 € (au lieu de 300,00 €)
 - Semaine en basse saison 205,00 € (au lieu de 200,00 €)
 - Week-end en haute saison 113,00 € (au lieu de 110,00 €)
 - Week-end en moyenne saison 92,00 € (au lieu de 90,00 €)
 - Week-end en baisse saison 72,00 € (au lieu de 70,00 €)
 - Nuit en haute saison 56,00 € (au lieu de 55,00 €)
 - Nuit en moyenne saison 51,00 € (au lieu de 50,00 €)
 - Nuit en basse saison 41,00 € (au lieu de 40,00 €)
- Mobil'homes 2/4 personnes (20 m²) :
 - Semaine en haute saison 380,00 € (au lieu de 370,00 €)
 - Semaine en moyenne saison 295,00 € (au lieu de 290,00 €)
 - Semaine en basse saison 194,00 € (au lieu de 190,00 €)
 - Week-end en haute saison 107,00 € (au lieu de 105,00 €)
 - Week-end en moyenne saison 87,00 € (au lieu de 85,00 €)
 - Week-end en baisse saison 66,00 € (au lieu de 65,00 €)
 - Nuit en haute saison 51,00 € (au lieu de 50,00 €)
 - Nuit en moyenne saison 46,00 € (au lieu de 45,00 €)
 - Nuit en basse saison 41,00 € (au lieu de 40,00 €)

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 16 du 13 février 2015 (20150213_1DB16) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Fixation des tarifs 2015 des services annexes |
| Objet : | 7.10 Divers |

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs unitaires TTC pour les services annexes exploité par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 17 du 13 février 2015 (20150213_1DB17) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Assujettissement à la TVA |
| Objet : | 7.1 Décisions budgétaires |

Considérant l'intérêt d'exercer l'option offerte aux services publics d'hôtellerie de plein air de s'assujettir à la TVA, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'assujettir le budget de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs.

| | |
|---------|--|
| Acte : | Délibération n° 18 du 13 février 2015 (20150213_1DB18) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur |
| Objet : | 7.10 Divers |

A la demande du Trésorier receveur municipal, le Conseil Municipal unanime accepte d'admettre en non-valeur diverses créances sur le Budget général pour lesquelles les voies de recouvrement ont été épuisées, et de s'engager à inscrire les crédits correspondants pour un total de 114,68 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 13 février 2015
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

